

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3754

6 décembre 2014

SOMMAIRE

Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l.	180147	Cenaj Technologies S.A.	180154
Alcecor S.A.	180152	Ceravolo S.à r.l.	180149
Algean S.à r.l.	180146	City RE 10 S.à r.l.	180153
Alno S.C.I.	180152	Compact Holding S.à r.l.	180150
Angel's Navigation S.A.	180151	Consolidated Equipments S.A.	180185
APW S.A.	180175	Cyrille Tiffanie S. à r.l.	180148
Art Luxembourg S.à r.l.	180153	Eclipse	180166
Aureal S.A.	180152	European Human Ressources Holding S.A.	180174
AVF Invest SA	180154	FLE Property 4	180147
Badong SPF S.A.	180153	FR Acquisition Corporation (Luxem- bourg), S. à r.l.	180148
Basler Fashion Luxco S.à r.l.	180152	MG Ex US Holding S.à r.l.	180189
Best Practice Publishing S.A.	180151	MindGeek S.à r.l.	180159
Bombardier Transportation Financial Ser- vices S.à r.l.	180151	MJDR S.à r.l.	180191
Borgo Square S.à r.l.	180162	Tech Age	180148
Brayton S.A.	180153	Thirteen Tangerine S.A.	180146
Bucci Company	180151	Timber One S.A.	180147
Cabinet Européen de Gestion (C.E.G.) S.A.	180149	Top-Lux S.A.	180146
Caledonian International Investments Company S.A.	180149	Vasken S.à r.l.	180146
Cameron Lux MXN Sàrl	180147	Villeurbanne PropCo S.à r.l.	180146
Cameron Lux USD Sàrl	180148	Villiot Capital S.à r.l.	180155
Camper & Nicholsons International S.A.	180150	Voip Holding Activity S.A.	180155
Cannel S.A.	180149	W@rm.Up S.A.	180155
Capital One Life Sciences S.A	180154	Westham S.à r.l.	180154
CBP Select	180150	Wizzer S.A.	180156

Thirteen Tangerine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.730.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178869/10.

(140204587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.783.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2014.

Enrico Baldan.

Référence de publication: 2014178945/10.

(140205155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Top-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 105.000.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOP-LUX S.A.

Philippe DOCK

Référence de publication: 2014178890/11.

(140204299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Vasken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014178940/11.

(140204308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Algean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.444.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Algean S.à r.l.

Référence de publication: 2014178994/12.

(140205630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 149.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178987/10.

(140205490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

FLE Property 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.765.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 12 novembre 2014.

Le siège social a été transféré au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLE Property 4

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014179168/13.

(140205996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Timber One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 144.904.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 novembre 2014

1. L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.
2. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178884/14.

(140205022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Cameron Lux MXN Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 300.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.339.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 31 octobre 2014

1. Madame Cécile JAGER a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 31 octobre 2014.
2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gent (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet au 31 octobre 2014.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cameron Lux MXN SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014179068/17.

(140205224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Cyrille Tiffanie S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1322 Luxembourg, 12, rue des Cerisiers.

R.C.S. Luxembourg B 142.661.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183241/9.

(140206132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

FR Acquisition Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.361.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179171/10.

(140205283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Cameron Lux USD Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.347.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 31 octobre 2014

1. Madame Cécile JAGER a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 31 octobre 2014.

2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gent (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet au 31 octobre 2014.

Luxembourg, le 18 novembre 2014

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAMERON LUX USD SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014179071/17.

(140205266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Tech Age, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.562.

La Société TECH AGE SA déclare que:

- Monsieur MARBAIX Christian, a changé d'adresse; il demeure professionnellement à présent au 53 Route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

- Monsieur PANZETTA Jérémy, a changé d'adresse; il demeure à présent au 33 Rue de la Prairie F-77 340 PONTAULT-COMBAULT.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30/06/2014.

Mr C. MARBAIX / Mme C. SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014179488/18.

(140205335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Cabinet Européen de Gestion (C.E.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 64.971.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014183244/10.

(140206825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Caledonian International Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 104.862.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183248/10.

(140206654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Ceravolo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 9, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Ceravolo S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014183262/12.

(140206740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Cannel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.791.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Philippe PONSARD terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183251/22.

(140206162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Camper & Nicholsons International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.428.

Les statuts coordonnés au 6 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014183250/11.

(140206390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Compact Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 120.967.

Beschluss des außergewöhnlichen Gesellschafterversammlung vom 2 Juli 2014

Beschluss:

Der alleinige Gesellschafter beschließt im Umlaufwege, Frau Maria Labek als Geschäftsführerin abuberufen und als neuen, Alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herr Simon Hermarm Huber, geboren am 22.11.1961 in Kufstein, mit professioneller Adresse in Arkadenplatz 6 in A-6330 Kufstein zu benennen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014183273/14.

(140207039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2014

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2013, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée constate que M. Bertrand SCHMELER a démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 6 octobre 2014.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

M. Marc FLAMMANG, président, demeurant professionnellement à 48, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

M. Bruno KLEIN, administrateur, demeurant professionnellement à 48, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

M. Daniel KUFFER, administrateur, demeurant professionnellement à 48, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Dr. Yves WAGNER, administrateur, demeurant professionnellement à 6a, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

M. Steve LASAR, administrateur, demeurant professionnellement à 48, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014183257/29.

(140206363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Bucci Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184018/10.

(140207095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Angel's Navigation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 126.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014183989/10.

(140207441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Bombardier Transportation Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.002,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 159.272.

EXTRAIT

En date du 17 novembre 2014, les associés de la Société ont décidé, avec effet au 17 novembre 2014:

(i) de prendre connaissance de la démission de Tine Kehler Hvid de son poste de gérant de catégorie A de la Société;
et

(ii) de prendre connaissance de la démission de Patrick Schott de son poste de gérant de catégorie B de la Société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014184015/16.

(140207909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Best Practice Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 186.254.

Extrait des résolutions écrites du conseil d'administration de la société

Il résulte des résolutions écrites prises par le conseil d'administration de la Société en date du 19 novembre 2014 que:

«Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Olivier MELISON né le 1^{er} octobre 1971 à Saint Dizier, demeurant à 116, rue de Boudonville, F-54000 Nancy, comme administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014184025/18.

(140207958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Aureal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 160.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183997/9.

(140207955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Alno S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1934 Luxembourg, 50, rue de Leudelange.
R.C.S. Luxembourg E 865.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue au siège social, le 16 septembre 2014

Délibération

Le siège social de la société civile immobilière est transféré de L-1354 Luxembourg, 14, Allée du Carmel à L-1934 Luxembourg, 50, rue de Leudelange, avec effet immédiat.

Référence de publication: 2014183985/11.

(140207143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Alcecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 129.483.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 octobre 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes:

- EP International SA, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 130.232

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014183983/14.

(140207194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Basler Fashion Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.833,35.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 132.918.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les associés de la Société, TK II Colinvest S.à r.l. et Triton Masterluxco 2 S.à r.l., ont également transféré leur siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Heiko Dimmerling, Michiel Kramer et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Basler Fashion Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2014184006/20.

(140207226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Badong SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.321.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2014

Démission de Monsieur GALLO Aniel de sa fonction d'administrateur.
Démission de Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.
Référence de publication: 2014184019/10.
(140207595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Art Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 188.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 20 novembre 2014.
Référence de publication: 2014183991/10.
(140207126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Brayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 116.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2014.
BRAYTON S.A.
Représenté par Mr Marco LAGONA
Administrateur
Référence de publication: 2014184031/13.
(140207343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

City RE 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.779.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 18 Novembre 2014

Au 18 Novembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 18 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K. Braun (gérant)
- Maqboolali Mohamed (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 Novembre 2014.
CB Property Holdings S.à r.l.
Référence de publication: 2014184042/21.
(140207128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

AVF Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 21, Op Fankenacker.
R.C.S. Luxembourg B 140.018.

Par la présente, nous vous informons que la société PYXIS S.A., R.C. Luxembourg B 75.177, démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de Commissaire aux comptes dans votre société.

Luxembourg, le 21 Novembre 2014.
Corinne CHANTEREAU
Administrateur-Déléguée

Référence de publication: 2014184001/12.

(140207541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Capital One Life Sciences S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 187.720.

Procès-Verbal des Résolutions de l'Assemblée Générale d'Actionnaires de Capital One Life Sciences SA du 13 novembre 2014

Au 13 novembre 2014 l'assemblée générale d'actionnaires de Capital Life Securities SA a décidé d'accepter la démission de M. Dennis Junk en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014184033/13.

(140207182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Westham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.874.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.
Fides (Luxembourg) S.A.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2014184578/14.

(140207703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Cenaj Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 154.656.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 octobre 2014 que:

L'assemblée accepte la démission des administrateurs de M. Weber John, Luc Hilger et Guy Lanners.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur-unique:

- M. Arne Möller, né le 30.05.1954 à Hoje Taastrup, demeurant à Heibergsgade 36, 3th DK-8000 Arhus.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2020.

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes de la société Fidu-Concept Sàrl.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014184038/15.

(140207195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

W@rm.Up S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 87.248.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juillet 2014

L'assemblée prend note et accepte la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Kristian Groke, avec effet au 1^{er} juillet 2014.

Suite à la démission de Monsieur Kristian Groke, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer nouveau administrateur et administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2018, Monsieur Marc Sintès, dirigeant de sociétés, né le 28.03.1962 à Kouba (Algérie), demeurant 193, Allée Alphonse Daudet, F-84740 Velleron.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

W@RM UP S.A.

Référence de publication: 2014184575/17.

(140207415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Villiot Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 190.569.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2014

La société COTRIMO S.A., demeurant à 53 route d'Arlon L-8211 Mamer, vend 115 parts sociales de la société «VILLIOT CAPITAL S.à R.L.» à TERRA NOVA S.A., ayant son siège social au 53 route d'Arlon L-8211 Mamer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.021.

La société KNEIFF S.A., demeurant à 53 route d'Arlon L-8211 Mamer, vend 58 parts sociales de la société «VILLIOT CAPITAL S.à R.L.» à TERRA NOVA S.A., ayant son siège social au 53 route d'Arlon L-8211 Mamer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.021.

La société HOSINGEN S.A., demeurant à 53 route d'Arlon L-8211 Mamer, vend 100 parts sociales de la société «VILLIOT CAPITAL S.à R.L.» à TERRA NOVA S.A., ayant son siège social au 53 route d'Arlon L-8211 Mamer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.021.

Mamer, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014184571/18.

(140207409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Voip Holding Activity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.711.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- VOIP HOLDING ACTIVITY SA, avec siège social à L-1118 Luxembourg - 19, rue Aldringen, dénoncé en date du 6 avril 2011,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Stéphanie GUERISSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 décembre 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014184573/19.

(140206670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Wizzer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 181.929.

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Wizzer S.A.», dont le siège social est établi au 50, rue Basse, L-7307 Steinsel,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 21 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 65 du 8 janvier 2014, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1829 du 14 juillet 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie WEISSE, demeurant professionnellement à Steinsel, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume CHEVASSUMARCHE, demeurant professionnellement à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudine DENISKAMINSKI, demeurant professionnellement à Steinsel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent seize mille cinq cents euros (316.500.- EUR) à cinq cent seize mille cinq cents euros (516.500.- EUR), par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;
2. Autorisation au Conseil d'administration d'émettre au maximum trois mille (3.000) actions restreintes dites «Actions A-1», d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) réservées aux salariés de la société;
3. Renonciation par l'un des actionnaires actuels Monsieur William HOPKINS à son droit de souscription préférentiel en faveur de deux autres actionnaires actuels, à savoir Monsieur Franck BRUNEL et Madame Ghazal BRUNEL, à hauteur de mille sept cent trente-huit (1.738) actions chacun;
4. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part de trois (3) actionnaires actuels;
5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts; et
6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de la susdite liste de présence que tous les actionnaires sont représentés à la présente assemblée, cette dernière réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes, chaque résolution étant prise séparément:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent seize mille cinq cents euros (316.500.- EUR) à cinq cent seize mille cinq cents euros (516.500.- EUR),

par l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

Souscription et libération

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, savoir:

1) Monsieur William HOPKINS, homme d'affaires, né le 1^{er} janvier 1972 à Sheffield (Grande-Bretagne), demeurant au 14, avenue du Général de Gaulle, B-1050 Ixelles;

2) Monsieur Franck BRUNEL, homme d'affaires, né le 8 décembre 1963 à Villemomble (France), demeurant au 6, rue de la Vallée, B-1050 Ixelles;

3) Madame Ghazal BRUNEL, née le 8 septembre 1972 à Téhéran (Iran), demeurant au 6, rue de la Vallée, B-1050 Ixelles; et

4) Monsieur Eric GUERIN, homme d'affaires, né le 14 décembre 1962 à Paris (France), demeurant au 9, avenue d'Eylau, F-75116 Paris.

Toutes les quatre (4) parties sont ici représentées par Madame Stéphanie Weisse, employée, avec adresse professionnelle au 50, rue Basse, L-7307 Steinsel, en vertu de quatre (4) procurations délivrées le 3 novembre 2014.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur William HOPKINS, précité, représenté comme dit ci-avant, déclare avoir utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire à la susdite augmentation de capital, au prorata des actions qu'il détient, au profit de deux autres actionnaires actuels, à savoir Monsieur Franck BRUNEL et Madame Ghazal BRUNEL, précités et ici représentés comme dit ci-avant, à hauteur de mille sept cent trente-huit (1.738) actions chacun, avec des fonds appartenant à ces derniers.

En conséquence les souscripteurs sub 2) à 4), précités et représentés comme dit ci-avant déclarent souscrire la totalité des vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune, qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de deux cent mille euros (200.000.- EUR), et ce dans les proportions suivantes:

- Monsieur Franck BRUNEL, à raison de	9.163 actions;
- Madame Ghazal Brunel, à raison de	9.163 actions; et
- Monsieur Eric GUERIN, à raison de	1.674 actions.
TOTAL:	20.000 actions

La somme totale de deux cent mille euros (200.000.- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des vingt mille (20.000) actions nouvelles comme dit ci-avant.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à émettre au maximum trois mille (3.000) actions restreintes dites «Actions A-1», d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR), ne conférant pas de droits préférentiels de souscription aux actuels actionnaires conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5), le tout sur le vu d'un rapport y relatif du conseil à l'assemblée joint en annexe au présent acte,

dont la souscription sera exclusivement réservée à des salariés désignés par ledit conseil, et prend acte des modalités de conversion des Actions A-1 en actions ordinaires insérées dans les statuts.

Suite à ce qui précède, il est instauré, à côté du capital social souscrit, un capital autorisé de trente mille euros (30.000.- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions restreintes dites «Actions A-1», d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans prenant fin le 4 novembre 2019, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de cinq cent quarante-six mille cinq cents euros (546.500.- EUR).

Le prix de souscription des actions A-1 devra être libéré intégralement en numéraire ou pourra l'être par compensation avec des créances certaines, liquides en exigibles détenues sur la Société par le salarié.

Le bénéficiaire des actions A-1 aura la possibilité de convertir celles-ci en actions O à l'issue de la troisième année révolue suivant la date de prise d'effet du contrat de travail le liant à la Société.

En cas de cessation de la collaboration entre le bénéficiaire des actions A-1 et la société, pour quelle que cause que ce soit, avant la troisième année révolue suivant la date de son arrivée dans la Société les actions A-1 non converties par son bénéficiaire seront caduques de plein droit.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la manière suivante:

« Art. 5.**5.1 Capital social - Actions**

Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT SEIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 516.500) divisé en cinquante et un mille six cent cinquante (51.650) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10) chacune entièrement souscrites et intégralement libérés.

Il est divisé en deux catégories d'actions: les actions ordinaires (actions O), et les actions restreintes (actions A-1), réparties ainsi qu'il suit:

- 51.650 actions O;
- 0 actions A-1.

A côté du capital social souscrit, la société a un capital autorisé de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000), représenté par TROIS MILLE (3.000) actions restreintes dites «Actions A-1», d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10), ne conférant pas de droits préférentiels de souscription aux actuels actionnaires conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5), et dont la souscription est exclusivement réservée à des salariés désignés par ledit conseil.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans prenant fin le 4 novembre 2019, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de CINQ CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 546.500).

Le prix de souscription des actions A-1 devra être libéré intégralement en numéraire ou pourra l'être par compensation avec des créances certaines, liquides en exigibles détenues sur la Société par le salarié.

Le bénéficiaire des actions A-1 aura la possibilité de convertir celles-ci en actions O à l'issue de la troisième année révolue suivant la date de prise d'effet du contrat de travail le liant à la Société.

En cas de cessation de la collaboration entre le bénéficiaire des actions A-1 et la société, pour quelle que cause que ce soit, avant la troisième année révolue suivant la date de son arrivée dans la Société les actions A-1 non converties par son bénéficiaire seront caduques de plein droit.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.2 Cession ou nantissement des actions - Conditions et modalités**(i) Procédure d'agrément**

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la Société selon la procédure suivante:

Le cédant doit notifier au président du conseil d'administration une demande d'agrément indiquant l'identité du cessionnaire (nom, adresse, nationalité, dénomination, siège social, capital, immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, composition des organes de direction et d'administration, identité des associés), le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix offert. L'agrément résulte soit d'une décision prise à la majorité du conseil d'administration, le cédant ne prenant pas part au vote, soit du défaut de réponse dans le délai de trente jours (30) à compter de la demande.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé, et à moins que le cédant décide de renoncer à la cession envisagée, les autres associés sont tenus, dans le délai d'un (1) mois à compter de la notification du refus, soit d'acquérir les actions dont la cession est envisagée, soit les faire acquérir par tout tiers agréé, soit de les faire racheter par la Société qui devra les céder dans un délai de six (6) mois ou les annuler aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le cessionnaire proposé.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions à un tiers, même aux adjudications publiques en vertu d'une ordonnance de justice ou autrement.

En cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, la cession des droits de souscription est soumise à la procédure d'agrément dans les conditions prévues ci-dessus.

La cession de droit à attribution d'actions gratuites, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, réserves, provisions ou primes d'émission ou de fusion, est assimilée à la cession des actions gratuites elles-mêmes et doit donner lieu à demande d'agrément dans les conditions définies ci-dessus.

(ii) Nantissement des actions

Le projet de nantissement de valeurs mobilières doit être soumis directement au consentement de la Société selon les modalités d'autorisation prévues au (i) du présent article.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Déclaration - Evaluation des Frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à mille neuf cents euros (1.900.- EUR).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et aux actionnaires présents à l'acte, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Weisse, G. Chevassus-Marche, C. Denis-Kaminski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2014. LAC/2014/53111. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184581/184.

(140207450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

MindGeek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.492,15.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.337.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of October.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Acaju Investments S.A, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 56.820 ("Acaju");

2. Coginvest S.A, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 37.294 ("Coginvest");

3. Share Investments S.A, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 124.313 ("Share");

4. MindGeek Holding Inc, a company organized under the laws of Canada, registered with the Registraire des Entreprises du Québec under the number 1169455970 and having its registered office at 600-7777 boulevard Décarie, Montréal (Québec) H4P2H2, Canada ("MindGeek Holding");

here represented by Mrs. Sofia Da Chao, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies established under private seal.

I. The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of MindGeek S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.337, incorporated by a deed of the Notary Francis Kessler of 8 October 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3207, page 153904 on 17 December 2013 (the "Company").

III. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the first time by a deed of the Notary Francis Kessler of 18 October 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 20, page 925 on 3 January 2014.

IV. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned Notary Francis Kessler of 18 October 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 87, page 4138 on 10 January 2014.

V. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Cancellation of the nominal value of the share Capital of the Company;

2. Conversion of the share capital of the Company on the basis of the foreign exchange rate (USD 0,7319) with effect on 18 October 2013 from EUR 31,100.- (thirty one thousand one hundred Euro) to USD 42,492.15 (forty two thousand four hundred ninety two US Dollars and fifteen cent) representing:

	Amount in USD	Category of Shares
	42,492.02 USD	310,999 Class X Shares
	0,13 USD	1 Class Y Shares
Total	42,492.15 USD	311,000 Shares

3. Amendment of Article 5 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the “Articles”) in order to reflect the resolution to be adopted above;

4. Retroactive modification of the Company’s first financial year which shall run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2013; and

5. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to cancel the par value of the Shares.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to convert the share capital of the on the basis of the foreign exchange rate (USD 0,7319) with effect on 18 October 2013 from EUR 31,100.- (thirty one thousand one hundred Euro) to USD 42,492.15 (forty two thousand four hundred ninety two US Dollars and fifteen cent).

Third resolution

So as to reflect the above resolution, the Shareholders RESOLVE to amend Article 5. of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5.** The Company issued share capital is set at USD 42,492.15 (forty two thousand four hundred ninety two US Dollars and fifteen cent) divided into 311,000 (three hundred eleven thousand) Shares, consisting of: 310,999 (three hundred and ten thousand, nine hundred and ninety nine) Class X Shares and 1 (one) Class Y Share, each without nominal value.”

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to retroactively modify the Company’s first financial year which shall run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2013.

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Acaju Investments S.A, une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) sous le numéro B 56.820 ("Acaju");

2. Coginvest S.A, une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3A, du boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) sous le numéro B 37.294 ("Coginvest");

3. Share Investments S.A, une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3A, du boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) sous le numéro B 124.313 ("Share");

4. MindGeek Holding Inc, une société constituée selon les lois du Canada, enregistrée auprès du Registraire des Entreprises du Québec, sous le numéro 1169455970 et ayant son siège social au 600-7777 H4P2H2, boulevard Décarie, Montréal, Canada (MindGeek Holding);

ici représentées par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

I. Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent être les associés (les «Associés») de MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.337, constituée par acte du notaire Francis Kessler en date du 8 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3207, page 153904 du 17 décembre 2013 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la première fois par un acte du notaire Francis Kessler en date du 18 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 20, page 925 du 3 janvier 2014.

IV. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Francis Kessler en date du 18 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 87, page 4138 du 10 janvier 2014.

V. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent d'être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale des parts sociales du Capital Social de la Société;

2. Conversion du capital social de la société sur base du taux de change (USD 0,7319) avec effet au 18 octobre 2013 de EUR 31.100,- (trente et un mille et cent Euro) à USD 42.492,15 (quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-douze US Dollars et quinze cent) représentant:

	Montant en USD	Catégories des Parts Sociales
	42,492.02 USD	310,999 Parts Sociales de Catégorie X
	0,13 USD	1 Parts Sociales de Catégorie Y
Total	42,492.15 USD	311,000 Parts Sociales

3. Modification de l'Article 5. des statuts de la Société (les «statuts»), de façon à y refléter les modifications décidées sous le point 2. ci-dessus;

4. Modification rétroactive du premier exercice social de la société, qui court à compter de la date de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013, et

5. Divers.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'annuler la valeur nominale des parts sociales du Capital Social de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de convertir le capital social de la Société sur base du taux de change (USD 0,7319) avec effet au 18 octobre 2013 de EUR 31.100,- (trente et un mille et cent Euro) à USD 42.492,15 (quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-douze US Dollars et quinze cent).

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, les Associés DECIDENT de modifier l'Article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à USD 42.492,15 (quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-douze US Dollars et quinze cent) divisé en 311.000 (trois cent onze mille) Part Sociales, composées de 310.999 (trois cent dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Catégorie X et 1 (une) Part Sociale de Catégorie Y, chacune sans valeur nominale.»

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier rétroactivement le premier exercice social qui court à compter de la date de la Constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014177019/159.

(140202340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Borgo Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.818.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 mai 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls,

ici représenté par Monsieur Serge CALTEUX, ingénieur diplômé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 avril 1971, demeurant à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Monsieur Laurent FISCHBACH, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 mars 1985, demeurant à L-2410 Luxembourg, 182a, rue de Reckenthal,

ici représenté par Monsieur Serge CALTEUX, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) La société civile constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SOCIETE DE PARTICIPATIONS N. AREND Société Civile", établie et ayant son siège social à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4743,

représentée par sa gérante, la société civile constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SOCIETE DE GESTION N. AREND Société Civile", établie et ayant son siège social à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4742,

dûment représentée par un de ses membres du conseil de gérance, savoir Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 janvier 1950, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix,

ici représenté par Monsieur Serge CALTEUX, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "PARTICIPATIONS A & F S.A.", établie et ayant son siège social à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70807,

dûment représentée par un de ses administrateurs-délégués, savoir Monsieur Carlo FISCHBACH, pré-qualifié,

ici représenté par Monsieur Serge CALTEUX, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "BORGOSQUARE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la promotion immobilière ainsi que l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles tant pour son propre compte que pour compte de tiers ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

3.2 Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3.3 La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

3.4 D'une façon générale, la Société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.2 Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "gérants de catégorie A" et "gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (gérant de catégorie A et gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Carlo FISCHBACH, pré-qualifié, cinq parts sociales,	5
2) Monsieur Laurent FISCHBACH, pré-qualifié, cinq parts sociales,	5
3) La société "SOCIETE DE PARTICIPATIONS N. AREND Société Civile", pré-désignée, dix parts sociales,	10

4) La société "PARTICIPATIONS A & F S.A.", pré-désignée, quatre-vingts parts sociales, 80
 Total: cent vingt parts sociales, 100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 mai 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls; et

- Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 janvier 1950, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.

3. Conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. CALTEUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2014. LAC/2014/50606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176748/233.

(140202970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Eclipse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de L'eau.

R.C.S. Luxembourg B 191.822.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Singapore "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE LTD", established and having its registered office in 049321 Singapore, 50 Collyer Quay Oue Bayfront #12-03,

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary, to draw up the following articles of association of a “société anonyme”, which it intends to organise as shareholder or with a y person who may become shareholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of “ECLIPSE”.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders’ meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within thirty (30) business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders’ register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders’ register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within thirty (30) days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders’ register regarding him/her.

A bearer shares’ transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders’ register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the trans-

feree. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director (s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation).

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 2nd Wednesday of the month of May at 02:00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2014.

The first annual general meeting shall be held in 2015.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Exceptionally, the depositary in relation to the bearer shares, in accordance with the law of July 28, 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form, as amended, may be appointed by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE LTD", pre-designated and represented as said before, and entirely paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

180170

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand and fifty Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2020:

1. Mr. Eric LECLERC, employee, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 4, 1967, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen;
2. Mrs. Catherine BEERENS, employee, born in Ixelles (Belgium), on May 6, 1970, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen; and
3. Mr. Christophe JASICA, private employee, born in Rocourt (Belgium), on the 23rd of January 1976, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2020:

Mr. Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium), the 16th of November 1968, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Fourth resolution

In conformity with the dispositions of the law of July 28, 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form, the public limited company "LWM", established and having its registered office in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 69890, is appointed as depositary.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois d'octobre;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

La société régie par les lois de Singapore "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) LTD", établie et ayant son siège social à 049321 Singapore, 50 Collyer Quay Oue Bayfront #12-03,

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, qu'elle va constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre actionnaire de la société par la suite.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de “ECLIPSE”.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de trente (30) jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans trente (30) jours.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Exceptionnellement, le dépositaire en relation avec les titres au porteur, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) LTD", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constataions

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de mille cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

1. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen;
2. Madame Catherine BEERENS, employée, née à Ixelles (Belgique), le 6 mai 1970, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen; et
3. Monsieur Christophe JASICA, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 23 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, la société anonyme "LWM", établie et ayant son siège social à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69890, est nommée en tant que dépositaire.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. LAC/2014/51942. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176834/419.

(140203042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

European Human Ressources Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 145.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014176852/13.

(140202616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

APW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 191.825.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of the month of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Vienna-Life Lebensversicherung AG Vienna Insurance Group, a public company limited by shares (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Industriestrasse 2, 9487 Bendorf, Liechtenstein, registered with the register of commerce under number FL-0002.010.458-6,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, employee, with professional address at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the “Proxy-holder”), by virtue of a power of attorney and a power of substitution given under private seal; such power of attorney and the aforesaid power of substitution, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “APW S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to five million euro (EUR 5,000,000.-), by the issue of new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in bearer form (actions au porteur). The holders of bearer shares may, at any time, request the Board to convert their shares into registered shares.

6.2. Bearer shares shall be signed in accordance with article 41 of the Law.

6.3. Bearer shares may be held directly or with a broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary in Luxembourg, which will hold them through a securities settlement system either directly as a participant of such system or indirectly through such a participant. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the General Meeting.

6.4. The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate in accordance with article 42 of the Law.

6.5. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) holder per share.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may, if so offered by the Company, participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

1. The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2015.

2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2016.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company Vienna-Life Lebensversicherung AG Vienna Insurance Group, pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2) As allowed by Law and the Articles, Mrs. Laure PAKLOS, born on 7 November 1976 in Metz (France), with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), is appointed as sole director for a period of six (6) years and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
- 3) The public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "IB Management Services S.A.", having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 47699, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of six (6) years.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Vienna-Life Lebensversicherung AG Vienna Insurance Group, une société anonyme constituée selon les lois du Liechtenstein, ayant son siège social au Industriestrasse 2, 9487 Bendorf, Liechtenstein, immatriculée au Registre de commerce du Liechtenstein sous le numéro FL-0002.010.458-6,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, employé, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration et d'un pouvoir de substitution sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration et ledit pouvoir, après avoir été signés "ne varietur" par la mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "APW SA" (la Société). La Société est une société anonyme par actions (société anonyme) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et les présents statuts (les articles).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la municipalité par une résolution du conseil d'administration (le Conseil). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), agissant en conformité avec les conditions requises pour la modification des statuts.

2.2 Succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil. Si la Commission détermine que des événements politiques ou militaires extraordinaires ont eu lieu ou sont imminents, et que ces développements ou événements peuvent interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou à la facilité de communication entre ce bureau et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à ce que les faits ou événements en question ont complètement cessé. De telles mesures temporaires n'affectent pas la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat ou échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres titres de participation, des obligations, des débentures, certificats de dépôt et autres titres de créance et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Il peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. En outre, il peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2. La Société peut emprunter sous toute forme. Il peut émettre des billets à ordre, des obligations et tout type de titres de créance et de capitaux propres. Il peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et d'autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou

personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois, par une résolution de l'Assemblée Générale, statuant conformément aux conditions requises pour la modification des statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication de l'acte constitutif, à:

(i) d'augmenter le capital social actuel une fois ou plus jusqu'à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) par la création et l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ainsi que les personnes qui sont autorisées à souscrire à des actions nouvelles; et

(iii) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'un acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont au porteur (actions au porteur). Les titulaires d'actions au porteur peuvent, à tout moment, demander à la Commission de convertir leurs actions en actions nominatives.

6.2. Les actions au porteur doivent être signés conformément à l'article 41 de la loi.

6.3. Les actions au porteur peuvent être détenues directement ou avec un courtier, banque, dépositaire, courtier ou autre intermédiaire qualifié au Luxembourg, qui les tiendra à travers un système de règlement de titres, soit directement en tant que participant d'un tel système ou indirectement par une telle participant. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale.

6.4. Le transfert des actions au porteur se fera par la simple délivrance du certificat conformément à l'article 42 de la loi.

6.5. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est administrée par le Conseil, qui doit comprendre au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne doivent pas être actionnaires.

(ii) L'Assemblée générale nomme les administrateurs et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour un mandat de plus de six (6) ans, mais sont admissibles à nouveau rendez-vous à l'expiration de leur mandat.

(iii) Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale.

(iv) Si une personne morale est nommée en tant que directeur, il doit désigner un représentant permanent pour exercer ses fonctions. Le représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le poste d'un administrateur devient vacant, les autres administrateurs, statuant à la majorité simple, peut combler la vacance sur une base provisoire jusqu'à ce qu'un nouveau directeur est nommé par la prochaine assemblée générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux actionnaires par la loi ou les statuts relèvent de la compétence du Conseil, qui a les pleins pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations relatifs à son objet social de la Société.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des questions spécifiques.

(iii) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière, et le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant soit individuellement, soit conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le conseil d'administration doit rendre compte à l'assemblée générale annuelle tout salaire, frais et / ou tout autre avantage accordé à l'administrateur (s) au cours de l'exercice financier concerné.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit nommer un président parmi ses membres, et peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

(ii) Le Conseil se réunit à la demande du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis, qui, en principe, est au Luxembourg.

(iii) un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de telles seront énoncées dans le préavis.

(iv) Aucun avis n'est requis si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et chacun d'entre eux déclare qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation d'une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas nécessaires pour les réunions qui ont lieu aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut accorder à un autre administrateur une procuration pour se faire représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à l'assemblée, ou par le secrétaire (le cas échéant).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou vidéo, ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux qui participent à la réunion d'identifier, entendre et parler les uns aux autres. La participation de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs doivent être valides et exécutoires que s'ils avaient été adoptés à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) L'administrateur qui a un intérêt dans une opération effectuée autrement que dans le cours normal des affaires qui est en conflit avec les intérêts de la Société doit en aviser le Conseil en conséquence et que la déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne peut prendre part aux délibérations relatives à cette opération. Un rapport spécial sur l'opération reste soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur toute autre résolution.

7.4. Représentation

(i) La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout administrateur.

(ii) La Société est également engagée envers les tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale qui suit l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, les administrateurs, certains administrateurs ou un administrateur doit être lue comme une référence à cet administrateur unique, le cas échéant.

8.2. Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec les intérêts de son administrateur unique doit être enregistré en quelques minutes. Cela ne s'applique pas aux transactions effectuées dans des conditions normales dans le cours normal des affaires.

Art. 9. La responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne peuvent être tenus personnellement responsables en raison de leur bureau pour tout engagement qu'ils ont valablement fait au nom de la Société, à condition que ces engagements sont conformes aux Statuts et la loi.

IV. Actionnaires

Art. 10. Les assemblées générales des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées à une assemblée générale des actionnaires (chacun d'une assemblée générale). L'assemblée générale a les pleins pouvoirs pour adopter et ratifier tous les actes et opérations qui sont compatibles avec l'objet social de la Société.

(ii) Chaque action donne droit à une (1) voix.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le conseil ou le commissaire (s) aux comptes. Les actionnaires doivent être convoqués à une assemblée générale à la demande des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social.

(ii) un avis écrit de toute assemblée générale doit être donné à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de telles sont fixés dans l'avis.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au moment et au lieu précisés dans les avis.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, il peut être tenue sans avis préalable.

(v) Un actionnaire peut donner procuration écrite à une autre personne (qui n'est pas nécessairement un actionnaire), afin de se faire représenter à toute assemblée générale.

(vi) Tout actionnaire peut, si offert par la Société, participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique ou vidéo, ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux qui participent à la réunion d'identifier, entendre et parler les uns aux autres. La participation de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter en utilisant les formulaires fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent contenir la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter pour ou contre cette résolution ou une abstention. Les actionnaires doivent retourner les formulaires de vote au siège social de la Société. Seuls les formulaires de vote reçus avant l'assemblée générale doivent être prises en compte dans le calcul du quorum pour la réunion. Les formulaires de vote qui indiquent ni une intention de vote ni une abstention sont considérés comme nuls.

(viii) les résolutions qui seront adoptées lors des assemblées générales seront prises par un vote à la majorité simple, quel que soit la proportion du capital représenté.

(ix) Une assemblée générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté et l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, y compris le texte de tout amendement proposé à l'objet ou de la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale sera convoquée au moyen d'avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg, à un intervalle d'au moins quinze (15) jours et quinze (15) jours avant la réunion. Ces avis doivent indiquer la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et les résultats de l'assemblée générale précédente. La seconde assemblée générale délibère valablement quel que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins deux tiers des votes exprimés.

(x) Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire de la Société est soumise à l'accord unanime des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou l'assemblée générale doit être lue comme une référence à l'unique actionnaire, le cas échéant; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées en quelques minutes ou établis par écrit.

V. Comptes annuels - Allocation des profits -Surveillance

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) de Janvier et se termine le trente et un (31) de Décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil doit préparer le bilan et compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes dues par les dirigeants, les administrateurs et les commissaires aux comptes l'entreprise.

12.3. Un mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil doit fournir les commissaires aux comptes avec un rapport sur, et la preuve documentaire de, les opérations de la Société. Les commissaires aux comptes sont ensuite préparer exposant leurs propositions un rapport.

12.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social ou en tout autre lieu de la commune du siège social, tel que spécifié dans l'avis, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 13. Commissaires aux comptes.

13.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes (commissaires).

13.2. Lorsque cela est requis par la loi, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires aux comptes (commissaires) / réviseurs d'entreprises (réviseurs d'entreprises agréés), et de déterminer leur nombre et leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires aux comptes ne peut excéder six (6) ans, mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société doivent être affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la réserve légale atteint une somme égale à dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. L'assemblée générale décide de la répartition du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut décider le paiement d'un dividende, de transférer le solde à un compte de réserve ou de le reporter en conformité avec les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:

(i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires de distribuer des dividendes intérimaires; et

(iv) les commissaires aux comptes (commissaires) ou les réviseurs d'entreprises (réviseurs d'entreprises agréés), selon le cas, doivent adresser un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions ci-dessus ont été respectées.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Disposition générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un (31) décembre 2015.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-et-un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société Vienna-Life Lebensversicherung AG Vienna Insurance Group, pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Madame Laure PAKLOS, née le 7 novembre 1976 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), est appelée à la fonction d'administrateur unique pour une période de six (6) ans et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "IB Management Services S.A.", ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47699, est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six (6) ans.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2014. LAC/2014/51384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176700/584.

(140203093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Consolidated Equipments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.582.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of CONSOLIDATED EQUIPMENTS S.A., having its registered office at 25C, Boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.582, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated September 12th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2021 of October 27th, 2006. The Articles of Incorporation have not yet been amended since.

The meeting begins with Mrs Nora BRAHIMI, employee, with professional address at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mrs Nora BRAHIMI, prenamed.

The Chairman then states that:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 2 of the Articles of the Company concerning the object, as follows:

“The object of the company is to provide services in the field of accompanying, assisting, advising undertakings and the international project management more specifically in civil engineering, transport, telecommunications and civil aviation.

The company also has the object to provide services in the field of communication through objects and pictures and on any type of media.

It can carry out all operations directly or indirectly related to taking participations under any form whatsoever in undertakings existing in the form of capital or personal companies as well as the administration, management, control and development of these participations.

It can among others use its funds for the creation, management, valorisation and liquidation of a portfolio composed of securities, take part in the creation, development and control, acquire through investment, subscription, firm purchase or purchase option and in any other way any securities, dispose of them by sale, transfer, exchange, grant any assistance, loans, anticipated payments or guaranties to any company in which it is holding a direct or indirect interest. It can acquire, develop, receive and grant any licenses on patents, trademarks and other industrial property rights.

The company can manage its own real-estate properties by acquisition, renting, valorisation and sale of any properties and real-estate rights.

In general the company can carry out any other commercial, industrial and financial transactions on tangible and intangible assets that are directly or indirectly linked to its objects or of such type as to promote the operation and the development thereof.”; and

2. Miscellaneous.

II. This Meeting was convened by notices containing the agenda and send to all the shareholders by registered mail on October 28th, 2014.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised “ne varietur” by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

IV. That it appears from the attendance list, that out of one hundred (100) shares in issue, ninety-nine (99) shares are represented.

V. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First and sole resolution

The General Meeting acknowledges that the company has not issued any convertible bonds or loans and decides to change its object clause, so that henceforth article 2 will read as follows in its English version:

" **Art. 2.** The object of the company is to provide services in the field of accompanying, assisting, advising undertakings and the international project management more specifically in civil engineering, transport, telecommunications and civil aviation.

The company also has the object to provide services in the field of communication through objects and pictures and on any type of media.

It can carry out all operations directly or indirectly related to taking participations under any form whatsoever in undertakings existing in the form of capital or personal companies as well as the administration, management, control and development of these participations.

It can among others use its funds for the creation, management, valorisation and liquidation of a portfolio composed of securities, take part in the creation, development and control, acquire through investment, subscription, firm purchase or purchase option and in any other way any securities, dispose of them by sale, transfer, exchange, grant any assistance, loans, anticipated payments or guaranties to any company in which it is holding a direct or indirect interest. It can acquire, develop, receive and grant any licenses on patents, trademarks and other industrial property rights.

The company can manage its own real-estate properties by acquisition, renting, valorisation and sale of any properties and real-estate rights.

In general the company can carry out any other commercial, industrial and financial transactions on tangible and intangible assets that are directly or indirectly linked to its objects or of such type as to promote the operation and the development thereof.”

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any kind whatsoever borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of differences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing persons, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est réunie

l’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CONSOLIDATED EQUIPMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.582, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2021 du 27 octobre 2006. Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nora BRAHIMI, employée, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L’Assemblée élit comme scrutatrice, Madame Nora BRAHIMI, prénommée.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d’acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l’article 2 des statuts de la Société relative à l’objet social, afin de lui donner la teneur suivante:

«La société aura pour objet, les prestations de services dans l’accompagnement, l’assistance, le conseil aux entreprises et le management de projet à l’international notamment dans le génie civil, le transport, les télécommunications et l’aviation civile.

La société aura aussi pour objet toutes prestations de service dans le domaine de la communication par l’objet et l’image et par tous supports de média.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d’un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l’achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d’en favoriser l’exploitation et le développement.»; et

2. Divers.

II. Les convocations contenant l’ordre du jour ont été faites, par lettre recommandée à chacun des actionnaires en date du 28 octobre 2014.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d’actions détenues par chacun d’eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les man-

dataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées "ne varietur" par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que quatre-vingt-dix-neuf (99) actions sur les cent (100) actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

V. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'assemblée Générale, après avoir constaté que la société n'a émis aucun emprunt obligataire, décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société aura pour objet, les prestations de services dans l'accompagnement, l'assistance, le conseil aux entreprises et le management de projet à l'international notamment dans le génie civil, le transport, les télécommunications et l'aviation civile.

La société aura aussi pour objet toutes prestations de service dans le domaine de la communication par l'objet et l'image et par tous supports de média.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Brahim, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2014. LAC/2014/52850. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176787/176.

(140202396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

MG Ex US Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.921,31.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.386.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of October.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RT Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.336, ("RT HOLDING");

here represented by Mrs. Sofia Da Chao, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MG Ex US Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.386, incorporated by a deed of the Notary Francis Kessler of 8 October 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3138, page 150584 on 10 December 2013 (the "Company").

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Cancellation of the nominal value of the share Capital of the Company;
2. Conversion of the share capital of the Company on the basis of the foreign exchange rate (USD 0,7370) with effect on 8 October 2013 from EUR 25,000.- (twenty five thousand Euro) to USD 33,921.31.- (thirty-three thousand, nine hundred and twenty-one US Dollars and thirty-one cent) divided into 1000 (one thousand) Shares (parts sociales),
3. Amendment of Article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") in order to reflect the resolution to be adopted above;
4. Retroactive modification of the Company's first financial year which shall run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2013, and
5. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to cancel the par value of the Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the share capital of the Company on the basis of the foreign exchange rate (USD 0,7370) with effect on 8 October 2013 from EUR 25,000.- (twenty five thousand Euro) to USD 33,921.31.- (thirty-three thousand, nine hundred and twenty-one US Dollars and thirty-one cent) divided into 1000 (one thousand) Shares (parts sociales).

Third resolution

So as to reflect the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 1 of the Article 6. of the Articles which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Paragraph 1. The Company issued share capital is set at USD 33,921.31.- (thirty-three thousand, nine hundred and twenty-one US Dollars and thirty-one cent) divided into 1000 (one thousand) Shares (parts sociales), without par value."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to retroactively modify the Company's first financial year which shall run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2013.

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

RT HOLDING S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.336 ("RT HOLDING");

ici représentée par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de MG Ex US Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.386, constituée par acte du notaire Francis Kesseler en date du 8 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3138, page 150584 du 10 décembre 2013 (la «Société»).

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît d'être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale des parts sociales du Capital Social de la Société;
2. Conversion du capital social de la société sur base du taux de change (USD 0,7370) avec effet au 8 octobre 2013 de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euro) à USD 33.921,31 (trente-trois mille neuf cent vingt et un US Dollars et trente et un cents) divisé en 1000 (mille) Parts Sociales;
3. Modification de l'Article 6. Paragraphe 1 des statuts de la Société (les «statuts»), de façon à y refléter les modifications décidées sous les points ci-dessous;
4. Modification rétroactive du premier exercice social de la société, qui court à compter de la date de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013, et
5. Divers.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'annuler la valeur nominale des parts sociales du Capital Social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir le capital social de la Société sur base du taux de change (USD 0,7370) avec effet au 8 octobre 2013 de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euro) à USD 33.921,31 (trente-trois mille neuf cent vingt et un US Dollars et trente et un cents) divisé en 1000 (mille) Parts Sociales.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, L'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 6 paragraphe 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Paragraphe 1.** Le capital émis de la Société est fixé à USD 33.921,31 (trente-trois mille neuf cent vingt et un US Dollars et trente et un cents) divisé en 1000 (mille) Parts Sociales, sans valeur nominale».

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier rétroactivement le premier exercice social qui court à compter de la date de la Constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

180191

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13977. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014177038/117.

(140202344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

MJDR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 191.774.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Wilson Antonio LOPES PAULO, ouvrier, né à Anadia (Portugal), le 28 février 1985, demeurant à L-9172 Michelau 1, Um Willspull.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre la souscriptrice et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MJDR S.à r.l.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Mersch.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime; à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par le comparant Monsieur Wilson Antonio LOPES PAULO, prénommé, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cents euros (800,- EUR).

Décisions de l'associé unique:

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 33, rue Principale L-7595 Reckange.

2. Le nombre de gérant est fixé à un (1):

Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame Hristina DIMITROVA, gérante de sociétés, née à Burgas (Bulgarie) le 10 janvier 1987, demeurant à L-9172 Michelau 1, Um Willspull.

La gérante technique a tous pouvoirs pour représenter et engager valablement la Société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: WA. LOPES PAULO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2014. LAC/2014/50086. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176343/88.

(140201915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.